PROBLÊME

Proposé à MM. Cadet, Fougeroux de Bondaroy, Lavoisier, Defoucroy, Hallé, l'abbé Tessier & Marcorelle, Membres de l'Académie Royale des Sciences de Paris, & de la Société Royale de Médecine.

Par M. JANIN DE COMBE BLANCHE.

QUEL est le moyen de guérir radicalement, dans moins d'une heure, les plus violentes contusions, & d'éviter les grandes incisions usitées en pareil cas; l'amputation du membre blessé, & la mort qui souvent en est la suite?

Découverte qui intéresse particuliérement les militaires & tous les hommes en général.

Pour faire comprendre à ces Savants l'importance d'une telle découverte, il faut leur faire observer que dans l'espece actuelle de nos combats guerriers, sur dix mille hommes blessés, il y en a environ 9500 qui le sont par des contusions plus ou moins fortes, plus ou moins considérables, eu égard à leur étendue, & plus ou moins dangereuses relativement à la partie meurtrie. Ces MM. n'ignorent pas que de telles blessures mettent un homme hors de combat; l'armée est encore affoiblie par les détachements destinés à garder les blessés, il faut les soigner & les transporter dans les hôpitaux, où la plupart vont rendre les derniers soupirs. Tandis que par un moyen simple, le plus grand nombre de ces malades sera en état de reprendre les armes le même jour, de combattre & de pouvoir vaincre l'ennemi, & cela comme s'ils n'avoient jamais été blessés. Ce qui ne mérite pas moins d'attention, c'est que pour guérir ces 9500 blessés, il n'en coûtera pas douze sous par personne.

Ce moyen curatif a été vérifié & constaté depuis une longue suite d'années, sur un grand nombre de sujets, de tout âge & de tout sexe, toujours avec un égal succès, dans toutes les saisons de l'année.

Voici son effet. La douleur violente qu'éprouve le malade; la tuméfaction & la lividité de la partie; la stupeur & l'engourdissement disparoissent en peu de minutes; les forces musculaires, qui étoient anéanties, reprennent leur vigueur naturelle, & le malade est guéri avec une promptitude aussi étonnante que celle de la neutralisation de l'alkali volatil putride par le vinaigre.

SECOND PROBLÊME.

Proposé aux mêmes Membres de l'Académie, & de la Société Royale de Médecine.

PAR quel moyen peut-on détruire certaines plantes qui rendent une bonne partie des terres du Royaume incultes, & de mettre ces terres en état de produire de bonnes récoltes pendant une suite d'années, d'où résultera l'abondance?

Moyen d'augmenter les revenus de l'Etat & la fortune des particuliers.

Si ces MM. trouvent la solution de ces deux Problêmes, je les invite à la rendre publique: alors j'aurai l'honneur de leur en proposer encore d'autres qui n'intéressent pas moins l'humanité.

Homo sum, humani à me nil alienum puto. TÉRENCE.



NOUVELLES EXPÉRIENCES,

QUI confirment celles qui ont été annoncées dans l'Antiméphitique.

Par M. JANIN DE COMBE-BLANCHE.

Magis experiendo quàm discendo.

CICERON.

DANS les six lettres qui précedent ce recueil, j'ai démontré par de bonnes autorités, la nature, la cause & les effets du méphitisme, qui provient des matieres en putréfaction. Méphitisme qu'on ne doit pas confondre avec celui qui provient de la fermentation, tel que celui du vin, de la biere, ni avec celui qui est le produit des mines sulfureuses, &c. L'antiméphitique n'a pour objet que le gaz alkalescent; c'est lui qui altere l'air de nos habitations & de nos campagnes; les écrits que j'ai publiés n'ont eu en vue que cette seule & unique espece de gaz, ainsi qu'on ne s'y méprenne pas.

La connoissance du gaz alkalin fétide est fondée sur des faits bien avérés & bien constatés par les premiers savants de l'Europe : il n'est pas moins constant que les acides sont seuls les vainqueurs d'un tel

méphitiſme. La multitude de preuves raſſemblées dans mes lettres & dans mon antiméphitique, ſeroient plus que ſuffiſantes pour le prouver invinciblement ; mais lorſqu'il s'agit du bonheur général de la ſociété, & de la conſervation de chaque individu qui la compoſe ; lorſqu'il s'agit de ne laiſſer nul veſtige des ſyſtêmes monſtrueux qu'on avoit fait naître pour nuire à ma découverte, c'eſt alors qu'il faut multiplier les faits : ces faits ſont le réſultat de l'expérience. *C'eſt dans le grand livre de la nature*, dit l'Académie, *qu'il faut lire, & non dans ceux des hommes, dont la plupart ſont remplis d'erreurs & de contradictions.* Rapp. de 1774, 3e. édit. p. 56.

Ce livre de la nature eſt dans les mains de l'expérience ; c'eſt donc elle ſeule qu'il faut conſulter, elle ſeule peut nous inſtruire, & décider ſouverainement ſur tout ce qui a rapport à la phyſique & à la chymie. Après avoir prouvé le ſuccès de mes expériences, faites en préſence des Commiſſaires de l'Académie & de la Société de Médecine, d'une maniere bien démonſtrative, puiſque j'ai cité leurs propres paroles ; après avoir mis ſous les yeux de l'Europe le réſultat des vingt-huit expériences faites pour en conſtater complétement les ſuccès, ſous la direction des ſix commiſſariats nommés ſucceſſivement par le Gouvernement. Après avoir prouvé que les acides ſont les vainqueurs du méphitiſme, d'après les expériences faites par l'Académie, la Société de Médecine, mes Commiſſaires & *M. Cadet*, il reſte actuellement à ſavoir ſi ma découverte antiméphitique a eu le même ſuccès entre les mains du public.

Les déclarations ſuivantes vont nous en inſtruire, elles vont achever de faire connoître la vérité, & en convaincre les plus incrédules. On y verra des expériences curieuſes ; les unes ſont utiles aux arts, les autres pour augmenter le produit de l'agriculture & du commerce ; mais leur but principal eſt la conſervation de la ſanté & de la vie des hommes & des animaux.

PREMIERE DÉCLARATION.

Extrait du Courrier d'Avignon, le 12 Mars 1782.

On a cherché depuis long-temps à détruire le méphitisme mortel des fosses d'aisance, & le méphitisme désagréable & journalier des matieres qui sont destinées à ces fosses. Le sieur Janin, Oculiste de Lyon, a trouvé un moyen bien simple à cet égard ; il consiste à verser sur les matieres une quantité peu considérable de vinaigre...... *Une infinité de particuliers ont éprouvé que cette méthode détruit promptement toute mauvaise odeur : & c'est d'après leurs expériences que nous publions cette découverte vraiment utile.*

Le vinaigre neutralise la mauvaise odeur.

Seconde déclaration. Les Médecins ont observé que les eaux de Mahon ont besoin d'être acidulées avec du vinaigre, pour qu'elles ne causent pas des dyssenteries aux soldats ; elles ont causé avant cette observation, des fievres & des dyssenteries. Ibid. 5 Avril 1782.

Le vinaigre guérit & prévient la dyssenterie & la fievre.

Troisieme déclaration. Après avoir lu avec attention, en Février 1782, l'Antiméphitique que *M. Janin* a fait imprimer, & réfléchi sur les moyens qu'il indique pour désinfecter nos habitations, je résolus aussi-tôt d'en faire l'essai, non à sa maniere, car je ne pouvois me persuader qu'un gobelet de vinaigre jeté au hasard dans des latrines, fût capable de neutraliser le gaz qu'elles contiennent, qui est un véritable alkali volatil chargé d'huile très-fétide, qui s'en éleve perpétuellement. En conséquence, voici comme je me suis déterminé à l'employer : ayant pris un chiffon de toile, je l'imbibai fortement de vinaigre, puis je l'attachai immédiatement au dessous du couvercle des commodités. Le résultat de l'expérience fut tel que l'annonce *M. Janin* : en ouvrant la lunette, on ne sentoit ni la pointe de l'alkali volatil, ni l'odeur du gaz fétide. Satisfait de cette premiere épreuve, je desirai ensuite de reconnoître ce que devenoit le vinaigre saturé de gaz fétide & d'alkali volatil, ce qui me fut très-facile ; je n'eus besoin que de tordre mon chiffon, en l'imbibant d'un peu d'eau pour faciliter

Le vinaigre neutralise l'alkali volatil & le gaz fétide.

Expériences curieuses qui prouvent que le gaz des fosses est alkalin.

l'expreſſion de la matiere dont il étoit impregné, j'en retirai une liqueur terne, ſur laquelle j'ai fait différentes expériences. La premiere a été avec l'huile, ſur laquelle j'ai verſé de la liqueur en queſtion, l'huile ayant plus d'affinité avec l'alkali volatil, s'eſt converti en véritable ſavon ; le ſuccès de cette premiere tentative m'a conduit à d'autres expériences qu'il eſt inutile de rapporter ici, quoique très-curieuſes.

Revenons à l'objet principal qui occupe maintenant ſi fort le public curieux de ſavoir ſi les moyens décrits dans l'antiméphitique ſont auſſi certains & auſſi efficaces que l'aſſure *M. Janin*, pour déſinfecter les foſſes d'aiſance ordinaires & celles qui ſont en vuidange : cette recherche devient intéreſſante pour tous les citoyens. On objecte à *M. Janin*, que le gaz méphitique eſt de nature acide ; mais eſt-il probable que ce gaz exiſte dans les latrines ? Je ne le crois pas, en voici la raiſon ; c'eſt que s'il exiſtoit d'une maniere ſenſible, l'alkali volatil qui s'exhale ſans ceſſe des latrines s'en chargeroit & deviendroit par là viſible ſous forme de vapeur : or, c'eſt ce qui n'eſt pas, & n'a lieu que quand on verſe un acide dans le conduit des latrines, pour lors on voit paroître cet alkali, qui ſe combine avec l'acide ſous forme de nuage blanc, ſi l'on emploie de vinaigre blanc, & ſous forme de nuage rougeâtre, ſi l'on emploie du vinaigre rouge, & ce nuage eſt d'autant plus apparent qu'il s'exhale une plus grande quantité d'alkali volatil de la maſſe putride : voilà l'effet ordinaire de l'alkali volatil lorſqu'il ſe combine & ſe neutraliſe avec un acide, je l'ai vérifié nombre de fois, toujours avec le même ſuccès ; ainſi le gaz acide méphitique n'a ni ne peut exiſter dans les foſſes : l'alkali volatil le neutraliſeroit, conſéquemment il ſeroit de nul effet. On ne peut diſconvenir que ſi le gaz méphitique étoit acide, le vinaigre employé dans mon expérience n'auroit pu le neutraliſer. Un acide ne peut neutraliſer un autre acide ; cette vérité eſt inconteſtable. Les expériences que j'ai faites ſur la vapeur des foſſes d'aiſance démontrent complétement qu'elle eſt alkaline. L'huile qu'elle a converti

Obſervation intéreſſante.

en ſavon m'a fait conſidérer cette vapeur comme un excellent déterſif pour les corps gras : l'épreuve en étant faite ſur pluſieurs taches de graiſſe, elles ont auſſi-tôt diſparu. Ayant trempé un ruban de ſoie roſe dans de l'eau ſeconde, faite avec de l'eau forte & de l'eau, la couleur du rüban a diſparu ; ce ruban expoſé à la vapeur des latrines, immédiatement dans la conduite, la couleur que l'acide lui avoit fait perdre s'eſt rétablie preſque ſur le champ. Des gazes ſalies & jaunes, à force d'êtres portées, expoſées à la vapeur des foſſes ont été parfaitement blanchies ; tous ces faits s'expliquent aiſément par la propriété qu'a l'alkali volatil, de ſe combiner avec tous les corps gras ; & démontrent que le gaz méphitique & dangereux, des latrines, n'eſt pas acide, mais un véritable alkali : je vais en fournir des nouvelles preuves.

Expériences curieuſes.

M. Janin ayant annoncé, & s'étant ſervi, dans les expériences qu'il a faites imprimer, des eaux de ſenteur, dont la baſe eſt l'eſprit-de-vin, de la litiere de cheval & de la chaux vive délayés dans une ſuffiſante quantité d'eau, enfin du vinaigre ; j'ai éprouvé ſucceſſivement ces différents moyens, tantôt ſeuls, tantôt combinés enſemble, il me ſuffit de rapporter les principales expériences que j'ai faites.

Le lait de chaux & le vinaigre ont détruit la puanteur d'une foſſe en vuidange.

Dans une foſſe qu'on ſe propoſoit de faire vuider, & qu'on vuida en effet deux jours après mon expérience, j'ai verſé dans la lunette d'une des conduites du premier étage de l'appartement que j'occupe, trente livres de chaux ; lorſqu'elle fut fuſée je la fis délayer dans un tonneau qu'on remplit à trois quarts d'eau, ce lait de chaux ainſi verſé dans la foſſe, je fis fermer la lunette ; une heure après je l'ouvris, il en ſortit beaucoup d'alkali volatil, au point de me ſaiſir aux yeux & à la gorge avec violence ; je fermai ſur le champ la lunette, & je me hâtai d'aller reſpirer du vinaigre, qui me délivra de l'irritation douloureuſe que j'éprouvois. Je verſai une pinte de cet acide dans la lunette, un nuage conſidérable s'en éleva, j'y mis promptement le couvercle, demi-heure après j'examinai l'état de cette conduite, l'alkali volatil fétid

étoit abſolument neutraliſé. Je fis préparer de nouveau la même quantité de chaux que la premiere fois, étant délayée dans une quantité ſuffiſante d'eau, je la fis verſer dans la conduite, il ne s'en éleva plus de gaz fétide ni d'alkali volatil, cependant j'y verſai encore deux bouteilles de vinaigre. La vuidange a été continuée pendant neuf jours, l'odeur a été à peine ſenſible pendant tout le temps de la vuidange.

Matieres d'une chaiſe percée neutraliſées.

J'ai verſé dans une chaiſe percée d'eau de lavande environ deux cuillerées, & deux gobelets d'eau; les matieres qui y ont été verſées ont été gardées pendant un mois ſans qu'il s'en exhalât aucune puanteur.

Puanteur d'un égout neutraliſée par le vinaigre.

Du vinaigre verſé dans un égout d'où s'exhaloit la plus forte fétidité, l'a neutraliſée ſur le champ; j'ai paſſé auprès le quinzieme jour de mon expérience, je n'y ai pas remarqué aucune infection.

Produit étonnant des gadoues neutraliſées.

J'ai profité de mon ſéjour à la campagne pour vérifier le mêlange des matieres neutraliſées, & enſuite mêlées avec du fumier de cheval, le tout n'avoit point de mauvaiſe odeur. J'ai fait employer cet engrais dans mon jardin, il a accéléré la végétation, en a augmenté le produit, les légumes étoient d'un meilleur goût ainſi que les fruits, qui étoient de toute beauté; ils ne pouvoient être comparés à ceux des arbres qui avoient été privés d'un auſſi excellent engrais.

Que conclure de ces différentes expériences, que j'ai faites avec la plus ſcrupuleuſe attention pendant les années 1782 & 1783? que c'eſt rendre juſtice à *M. Janin*, en confeſſant qu'il a véritablement trouvé les moyens de déſinfecter les latrines, même lorſqu'on les vuide; & les autres lieux infects, d'où s'exhale continuellement des miaſmes putrides, qui alterent la ſanté, & qui, de l'aveu de tous les Médecins, abregent la vie. Les agriculteurs ont l'obligation à *M. Janin* de leur avoir appris un moyen ſûr d'augmenter le produit de leurs récoltes; c'eſt donc injuſtement qu'on a voulu décrier ſa découverte. *Paris* 19 *Mai* 1784. Signé, *Détireval*, Phyſicien & Chymiſte.

Extrait du Journal de Paris, 3 Août 1783.

Quatrieme déclaration. Il s'eſt déclaré une maladie très-fâcheuſe dans une des blanchiſſeries de la Burie d'Iſle ; ſix ouvriers de l'un & de l'autre ſexe, depuis l'âge de ſeize à vingt-deux ans ont été attaqués d'une fievre de la plus grande violence, accompagnée de maux de gorge, dont cinq ſont morts au bout de 36 heures, dans l'état de la putréfaction la plus complete. Les autres ouvriers qui étoient en ſanté, au nombre d'environ 75, ont été mis à l'uſage de l'eau vinaigrée, pour toute boiſſon, à la doſe de deux cuillerées de vinaigre pour une pinte meſure de Paris ; à compter de ce moment, juſqu'à ce jour, il n'y a eu que deux jeunes filles attaquées d'une fievre ſcarlatine, d'une eſpece benigne.

Le vinaigre prévient les maladies épidémiques

Signé, RIGAUT, *Phyſicien de la Marine, de l'Académie d'Amiens, & Correſpondant de celle des Sciences.*

Cinquieme déclaration. Je certifie & atteſte qu'étant arrivé le 20 Mai 1782, à ma maiſon de campagne, mes vers à ſoie étoient en ce moment en très-mauvais état, il y avoit deux jours qu'ils étoient ſortis de la troiſieme mue ; ils avoient une mauvaiſe couleur, ils étoient foibles & manquoient d'appétit ; la veille & le jour de mon arrivée leur avoit été funeſte, il en étoit mort quantité, le reſte qui étoit encore le plus grand nombre alloit périr : les femmes qui en avoient eu ſoin étoient ſur le point de les abandonner. J'obſervai, en entrant dans leur chambre, une odeur inſupportable, & auſſi-tôt après avoir reconnu leur état, ſans perdre de temps, je fis arroſer le plancher avec une pinte de vinaigre très-foible, la mauvaiſe odeur diſparut, une demi-heure après les vers prirent du courage & de l'appétit ; & plus encore qu'ils ne l'avoient eu depuis qu'ils avoient été dépoſés dans cette chambre ſur des tables. L'on continua tous les jours les mêmes arroſements, peu moururent ; la montée ſe fit en peu de jours, tous filerent leurs cocons ; & en

Moyens d'augmenter la récolte des vers à ſoie.

général ils les acheverent bien. L'année suivante, 1783, les arrosements avec le vinaigre, une fois commencés, ne cesserent qu'à la levée des cocons de dessus la bruyere; & depuis leur naissance jusqu'alors il n'en périt pas la centieme partie. Enfin, mes grangers ont remarqué que leurs voisins, qui ont mis en usage l'arrosement avec le vinaigre, ont beaucoup mieux réussi l'année derniere, que ceux qui ont resté attachés à leur ancienne pratique.

A Lyon ce 18 Mai 1784. Signé, DARESTE.

A M. GRAND-JEAN, Capitaine de Dragons, &c.

De Sarrebourg 6 Mars 1782.

Sixieme déclaration. Vous m'avez fait, Monsieur, un véritable plaisir de m'envoyer le livre de l'Antiméphitique, je l'ai lu & relu avec grande attention; j'ai, suivant les observations qui y sont détaillées, fait deux différentes expériences, qui ont eu tout le succès que j'en attendois; aussi, sans avoir le bonheur de connoître l'Auteur, je lui écrit la lettre ci-jointe, que je vous prie de lui faire remettre, parce que je lui fais part du succès de mes expériences. Quel homme! quelle humanité dans le cœur, & quelles connoissances physiques! Il est bien naturel qu'on lui rende compte des expériences; & qu'on lui demande, sur d'autres objets aussi désagréables que les vuidanges, des éclaircissements relatifs à la santé des hommes, &c.

Signé, VERLLIAC, Commandant pour le Roi à Sarrebourg.

A M. JANIN DE COMBE BLANCHE.

De Sarrebourg 6 Mars 1782.

Conduites des commodités désinfectées.

J'ai lu, Monsieur, avec autant de plaisir que d'avidité votre livre, intitulé l'*Antiméphitique*, j'y ai vu les connoissances d'un Physicien prouvées par l'expé-

rience, & j'ai, en ma présence, fait jeter dans une fosse d'aisance, qui se communique latéralement avec celle des domestiques, huit onces de vinaigre (c'est-à-dire, un quart de bouteille ordinaire) trois minutes après, toute infection a été ôtée dans les commodités des domestiques; mais ayant senti qu'il restoit encore dans celles des maitres quelque odeur fétide, j'y ai fait répandre aussi quatre onces de vinaigre, & peu de moments après, toute infection a été ôtée. J'ai fait faire aussi l'expérience dans une chaise percée, où j'avois fait verser une once de vinaigre à la rose, & une chopine d'eau, avant qu'un malade qui avoit pris médecine s'en servît, l'expérience a eu le succès que j'en attendois; les excréments d'un malade, qui sont toujours très-puants, n'ont exhalé aucune mauvaise odeur.

Chaise percée neutralisée.

Vous savez, Monsieur, que les climats sont différents, d'où il peut résulter une différence dans les expériences: ce climat-ci étant plus froid, j'ai voulu par moi-même me convaincre si elles auroient le même succès qu'à Lyon, à Versailles & à Paris, notez que je les ai faites dans un temps pluvieux & humide, où les matieres répandent plus fortement leur mauvaise odeur; le succès de mes expériences en a été plus frappant. Dans la suite je ferai celle de mêler les vuidanges dégagées d'odeur infecte, & celles qui en auront, avec le fumier de cheval, pour sentir la différence & conclure de l'avantage de cet engrais: en attendant, ne pouvant qu'admirer vos sentiments d'humanité, vos connoissances physiques, je vous prie de m'indiquer les moyens pour remédier aux causes des maladies qui regnent dans l'Alsace & dans la Lorraine Allemande, afin d'en diminuer le nombre & le danger. Dans les deux provinces, tous ceux qui ne sont pas dans une honnête aisance, pour se soustraire à la rigueur du climat, ne se chauffent qu'avec des poëles de fer allumés avec du bois; il résulte de là, que les poëles trop chauds répandent une odeur fort désagréable, & d'où il sort des moffetes épaisses & obscures qui gâtent & noircissent tous les

meubles. .... Le peuple éprouve à la fin de l'hiver des fluxions de poitrine & des maux de gorge.... quel est le moyen d'y remédier ? Votre humanité, Monsieur, ne me refusera pas de me communiquer ses connoissances sur l'exposé que je fais ; ma reconnoissance sera égale au service que j'en attends, & aux sentiments distingués avec lesquels je suis.

Signé, VERLLIAC, Commandant pour le Roi à Sarrebourg.

En réponse, j'ai indiqué les vapeurs du vinaigre mêlé de parties égales d'eau, qu'on placera immédiatement sur les poëles.

De Sarrebourg 31 Mai 1782.

Preuves que le vinaigre de vin doit être préféré à tout autre acide.

Septieme déclaration. J'aurois eu plutôt l'honneur, M. de répondre à votre lettre toute honnête, si je n'avois pas voulu faire encore quelques expériences, & des observations que je prends la liberté de vous communiquer, & ces observations roulent sur le vinaigre, qui est, suivant les provinces, de différentes qualités: en Flandres, l'usage ordinaire est du vinaigre de biere ; en Normandie & en Picardie on se sert de vinaigre de cidre ; dans la Lorraine Allemande de celui de biere & de poiré. Je me suis apperçu que les différents vinaigres produisent différents effets pour ôter le méphitisme : par une expérience que j'ai faite, après une médecine, la vuidange d'une chaise percée a été enveloppée dans une brouettée de fumier, sans avoir employé les moyens que vous indiquez, Monsieur, dans votre livre, pour ôter, des chaises percées, toute fétidité ; dans cette brouettée on a répandu un demi-gobelet de vinaigre de biere, il en est sorti une odeur d'un piquant très-désagréable ; deux heures après cette expérience, on a arrosé les matieres avec du vinaigre de vin & une cuillerée à bouche d'eau de lavande ; incontinent tout méphitisme a cessé. Il résulte de cette expérience, qu'on doit faire attention à la nature du vinaigre qu'on emploie ; l'expérience seule peut con-

vaincre : daignez trouver bon que j'aie l'honneur de vous les communiquer ; connoiſſant combien le bien de l'humanité vous touche eſſentiellement : ſi vous les agréez, je me propoſe d'en faire de nouvelles, & de vous en faire part, avec cette vérité & franchiſe d'un cœur qui vous honore & qui vous en aſſure, avec les ſentiments du plus parfait attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être, &c.

Signé, VERLLIAC, Commandant pour le Roi à Sarrebourg.

A M. PIERRES, Imprimeur du Roi.

A Tours le 16 Mars 1782.

Huitieme déclaration. En me rappellant, Monſieur, à votre bon ſouvenir, je viens vous demander un ſervice relatif au bien public. C'eſt de me faire parvenir quelques exemplaires de l'Antiméphitique. Hier je parcourus cette brochure, que l'on m'avoit confiée pour quelques minutes. Sur le champ je déſinfectai une foſſe ; aujourd'hui j'ai fait la même expérience avec le même ſuccès ; demain j'en dois neutraliſer une des plus fétides.... Foſſes neutraliſées.

Signé, le BARON DE SERVIERES.

A M. DELANDINE, Avocat. 7 *Avril* 1782.

Neuvieme déclaration. J'ai appris, Monſieur & cher parent, que *M. Janin* avoit été appellé à Paris au ſujet de la découverte qu'il a faite, & pour laquelle on lui cherche chicane. Nous avons ici un Chymiſte qui a fait l'expérience dans la foſſe de ſes commodités, il a parfaitement réuſſi ; le vinaigre a neutraliſé promptement tous les ſels volatils, & la mauvaiſe odeur qui les accompagne. Quoique cette découverte ſoit très-ſimple, *M. Janin* n'a pas moins l'avantage de l'avoir faite.... Foſſe neutraliſée.

Signé, FLACHERE.

DIXIEME DÉCLARATION.

A M. JANIN DE COMBE-BLANCHE, Médecin-Oculiste.

A Vienne, 9 Mai 1782.

Fosses neutralisées par le vinaigre.

Dès que j'appris, Monsieur, par les papiers publics le moyen que vous aviez trouvé contre les vapeurs méphitiques, je ne tardai pas d'en faire usage. Il étoit connu que le vinaigre étoit un secours à ceux qui étoient malades des effets de ces vapeurs, mais il n'étoit pas venu dans l'idée de changer par ce moyen les vapeurs des fosses. On n'a jeté dans les lieux communs du vinaigre que lorsque vous l'avez dit. Je l'ai pratiqué plusieurs fois & à l'hôpital & chez moi; d'autres l'ont aussi pratiqué, & toujours avec succès.

Signé, REVOLAT, *Médecin du Roi & de l'hôpital.*

ONZIEME DÉCLARATION.

A M. CHAPUIS DU MOLARD, Médecin agrégé au College de Médecine de Lyon.

A Vienne, 19 Juin 1782.

Fosses neutralisées par le vinaigre.

Monsieur, avant la publication des expériences de l'*Antiméphitique* de M. *Janin*, on répandoit du vinaigre dans les chambres, on en faisoit évaporer sur le feu pour garantir de l'infection qu'on rencontre toujours chez les malades : mais je ne sache pas qu'avant lui on eût fait l'application de la propriété du vinaigre, pour détruire les vapeurs méphitiques qui s'élevent sans cesse des lieux privés ou des fosses quelconques. On lui doit tout à cet égard, & il a rendu un grand service. Depuis cette découverte, on l'emploie assez généralement dans les maisons de chaque particulier contre l'odeur fétide, insoutenable dans les changements de temps, que répandent les latrines. J'ai constamment

observé qu'un grand gobelet de vinaigre, jeté par une lunette, suffit pour ôter l'odeur & assoupir conséquemment l'action malfaisante des vapeurs. Dans l'hôpital de Vienne j'en ai fait souvent l'expérience; une seule verrée a corrigé sur l'instant l'odeur affreuse, insoutenable, que les latrines répandoient au loin dans un commencement de pluie. Je suis très-persuadé que les ennemis de M. *Janin*, quoique jaloux de sa découverte, seront fort aises de mettre en œuvre un moyen dont ils ne connoissent pas tout l'avantage, ou qu'ils feignent d'ignorer. . .

Signé, REVOLAT, *Médecin du Roi.*

DOUZIEME DÉCLARATION.

A M. JANIN DE COMBE-BLANCHE.

Lyon, 1 *Juillet* 1782.

Monsieur, recevez, je vous prie, mes remerciements; ils sont sinceres. Votre cadeau de l'*Antiméphitique* sera mis à côté de celui de M. *le comte de Buffon*; je l'y mets d'autant plus volontiers, qu'aujourd'hui les communs exhaloient une odeur si abominable, que je crois que le diable tenoit ses grands jours dans cette fosse: je ne pouvois rester chez moi. Je pris aussi-tôt une chopine de vinaigre, j'en aspergeai le cabinet, & jetai la plus grande partie dans la lunette; aussi-tôt & aussi vîte que l'éclair, toute la mauvaise odeur est disparue. J'ai eu la précaution de fermer la lunette après avoir jeté le vinaigre dans la fosse, de même que le cabinet après avoir aspergé son pavé, & tout m'a réussi complétement. J'ai bien pour vous, Monsieur, l'estime la plus particuliere que dicte la reconnoissance avec laquelle je suis, &c.

Fosse neutralisée par le vinaigre.

Signé, CHARNY, *Architecte.*

TREIZIEME DÉCLARATION.

A M. JANIN DE COMBE-BLANCHE.

Lyon, 29 *Mai* 1782.

Monſieur, la découverte de votre antiméphitique nous a paru ſi intéreſſante, & le ſervice que vous avez rendu à nos concitoyens ſi grand, que nous avons voulu vérifier & conſtater nous-mêmes les expériences que vous avez annoncées. Continuez, Monſieur, à faire des découvertes auſſi précieuſes & auſſi utiles. Vous trouverez ci-joint le réſultat de nos expériences; elles ont eu tout le ſuccès que nous en attendions. Nous avons l'honneur d'être, &c.

Signés, *BRION*, *D'YVOIRY*, *RICHARD*.

Rapports des expériences faites par MM. *Brion*, *d'Yvoiry & Richard*, Docteurs, Médecins agrégés au College de Médecine de Lyon.

Satisfaits d'avoir appris que le vinaigre neutraliſe les vapeurs des foſſes d'aiſance, nous avons cru devoir répéter les expériences qui ont été faites en préſence des Commiſſaires nommés par le Miniſtre, & d'en vérifier les ſuccès ſi à deſirer pour mettre tous les citoyens jaloux de conſerver leur ſanté hors des atteintes des vapeurs infectes des commodités, & notamment les gens de l'art, qui ont beſoin d'un moyen sûr de corriger les mauvaiſes qualités de l'air des chambres des malades, des ſalles des hôpitaux, des priſons, &c.

Avant que de donner à M. Janin des éloges ſur ſa découverte, répétons, avons nous dit, ſes expériences; voyons ſi elles nous réuſſiront. Nos concitoyens applaudiront à nos recherches, d'autant plus qu'il eſt néceſſaire de détruire la cauſe des maladies qui les environnent de toute part, & les odeurs infectes y cooperent certainement.

Premiere expérience. Le 6 Mai 1782, à ſept heures du matin, huit onces de vinaigre fort, mêlé avec

deux tiers d'eau, fut jeté dans la lunette des commodités du second étage de la maison de M. *de Montbellet de Saint-Try*; l'ouverture fut bouchée sur le champ : on jeta par terre quelques cuillerées de vinaigre dans le cabinet ; deux heures après il n'y existoit plus la moindre mauvaise odeur. Toutes les lunettes correspondantes à la ligne perpendiculaire de la même fosse furent désinfectées. Tous les trois ou quatre jours on a répété cette expérience, & la puanteur ne s'est plus renouvellée. Par ce moyen, bien simple, on a fait disparoître la puanteur, qui auparavant fatiguoit tous les locataires.

Fosse neutralisée.

Seconde expérience. Le 9 Mai, à onze heures du matin, M. d'*Yvoiry*, seul, fut chez madame Felissan, qui s'étoit purgée ; elle avoit été sept à huit fois à la selle, dont l'odeur étoit si fétide que l'on ne pouvoit pas approcher de la chaise percée (quoique fermée) sans être fortement incommodé. Un quart de verre de vinaigre, mêlé dans deux gobelets d'eau, furent versés sur la matiere : l'odeur cessa sur le champ de frapper l'odorat.

Chaise percée neutralisée.

Troisieme expérience. Nous jetâmes le même jour huit à dix onces de vinaigre mêlé avec deux tiers d'eau dans la lunette du premier étage de la maison de ladite Dame. Elle fut témoin, ainsi que les autres personnes qui l'habitent, que l'odeur infecte fut promptement détruite.

Fosse neutralisée.

Quatrieme expérience. Le même jour même procédé & même résultat chez M. *André Orsel.*

Cinquieme expérience. Le vinaigre a eu le même succès au fauxbourg de Vaize chez M. d'*Yvoiry*, maître en chirurgie, en présence de M. *de Sutiers*, & de toutes les personnes de la maison.

Sixieme expérience. M. *Bouvard*, négociant, nous a assuré qu'il a fait l'expérience de la neutralisation des communs avec tout le succès possible.

Fosses neutralisées par le vinaigre.

Septieme expérience. M. le Curé de Francheville a essayé de neutraliser l'odeur des excrémens rendus dans un vase de nuit ; il a complétement réussi par la méthode de M. *Janin.*

Vase de nuit neutralisé.

M. *Brion* a remarqué que l'odeur qui s'exhaloit des communs de la maiſon *Teiſſier*, rue Grenette, étoit des plus fortes & des plus déſagréables ; & qu'elle a ceſſé d'incommoder les voiſins depuis qu'un vinaigrier eſt venu loger dans cette maiſon.

Obſervation intéreſſante.

Huitieme expérience. Nous avons fait pluſieurs projections de vinaigre dans différentes foſſes ; elles ont toutes réuſſi. Nous avons tenté de neutraliſer une foſſe dans laquelle il y avoit des matieres animales & dont la puanteur étoit extrême ; nous y avons réuſſi. L'action du vinaigre anéantit donc cette vapeur dangereuſe ; c'eſt un fait certain.

Matieres animales en putréfaction qui ont été neutraliſées par le vinaigre.

Neuvieme expérience. Nous avons répété cette derniere épreuve à l'école Royale Vétérinaire, en préſence des perſonnes qui y ſont propoſées par le gouvernement ; elle a réuſſi.

Enfin, nous avons obſervé que les ſieges & les environs des lunettes ont ceſſé d'être humides depuis que nous y avons fait l'expérience du vinaigre. Il réſulte de tous ces faits qu'un quart de bouteille de vinaigre commun, mêlé avec de l'eau, ſuffit pour détruire l'odeur infecte des latrines ; que la même opération répétée d'abord de trois en trois jours, enſuite de ſix en ſix jours, ſuffit pour neutraliſer les foſſes d'aiſances ordinaires. Tous ceux qui répéteront ces expériences obtiendront le même ſuccès, &, comme nous, ils ſauront gré à M. Janin d'avoir fait une découverte de la plus grande utilité à tous les hommes en général, & en particulier aux habitans des grandes villes, aux pauvres malades, & à ceux qui, par état ou par charité, leur donnent des ſecours.

Preuves que le vinaigre neutraliſe l'alkali volatil putride.

A Lyon, ce 22 Mai 1782.

Signés, BRION, D'YVOIRY, RICHARD, *Docteurs agrégés au College des Médecins de Lyon.*

QUATORZIÈME DÉCLARATION.

Nous ſouſſigné marchand Orfevre & notable de la ville de Lyon, certifions & atteſtons qu'en Août

&

& Septembre 1783 on fit la vuidange de la fosse d'aisance de la maison que j'habite, appartenante aux Religieuses Dames des Collinettes, située place de l'Herberie.

Mon magasin contenoit un très-grand nombre de pieces d'argenterie, qui auroient été noircies, par conséquent tout le poli & bruni endommagé par l'odeur affreuse qui s'exhaloit de cette fosse. Par surcroît, mon épouse étoit en couche, dans un grand état de foiblesse; il y avoit à craindre que cette odeur ne portât sur elle le plus grand désordre, & ne la fît périr. Sans m'occuper d'attaquer le foyer d'où partoit cette affreuse puanteur, toutes mes vues se tournerent seulement d'en garantir mon épouse & mes marchandises. Pour cet effet, j'eus recours au vinaigre, que M. Janin avoit indiqué comme un préservatif dans son *Antiméphitique.* Je trempai dans cet acide des linges, je les plaçai sur le seuil des portes & l'ouverture des fenêtres; j'en arrosai également mon magasin & la chambre de la malade avec un tel succès, que l'odeur fétide ne pénétra plus ni dans l'un ni dans l'autre appartement. Je continuai la même opération pendant tout le temps que dura la vuidange, toujours avec le même succès. Deux pintes de vinaigre ont suffi pour empêcher mon épouse d'être affectée par la puanteur, & mes marchandises d'être tachées; & sans les déplacer de mon magasin, elles ont conservé leur éclat. Tous les matins, quand j'entrai dans mon magasin, je ne ressentois qu'une odeur suave de vinaigre. J'ai fait part à mes Confreres de cette expérience; ils se sont servis du vinaigre en pareil cas avec le même succès. J'ai présenté cette déclaration à M. Janin, comme un objet qui intéresse le bien public, & que je lui devois par reconnoissance. En foi de ce, *à Lyon*, *le 2 Juin* 1784.

Expérience qui intéresse le commerce & les femmes en couche.

Signé, *J. F. Perret.*

QUINZIEME DÉCLARATION.

A M. JANIN DE COMBE-BLANCHE.

De Mâcon, 9 Novembre 1783.

Vuidange d'une fosse neutralisée.

Monsieur, ayant éprouvé les bons effets du vinaigre depuis deux ans, en désinfectant par son moyen une conduite de latrines qui infectoit mon appartement, je n'ai pas hésité à en faire usage conformément à ce que vous prescrivez dans votre *Antiméphitique ;* & c'est en finissant l'opération que j'ai l'honneur de vous écrire. M'étant transporté dans une maison pour y faire faire des réparations, & notamment à la fosse d'aisance, qui est très-vaste & très-profonde, & qui depuis un temps immémorial n'avoit pas été vuidée, j'observai que toutes les conduites exhaloient une puanteur insupportable. La clef de la voûte est placée dans un local très-étroit, peu favorable au travail, & contenant peu d'air. En conséquence, je me décidai à suivre littéralement vos procédés : d'abord je fis mettre du vinaigre mi-partie d'eau en évaporation aux quatre coins de la clef de la voûte ; alors on procéda à son enlévement. La vapeur qui sortit de la fosse étoit des plus infectes ; elle auroit été insoutenable sans le vinaigre en évaporation. Pour bien m'assurer de l'état de l'air de cette fosse, j'y fis descendre une chandelle allumée, attachée à une ficelle : à peine y fut-elle introduite que la flamme languit, puis s'éteignit. Assuré que j'étois, que lorsqu'une chandelle s'éteint cela annonce la présence réelle du méphitisme & le danger de s'y exposer, je saisis cette circonstance de mettre votre découverte à l'épreuve : je remplis une grande seringue de vinaigre, toujours mi-parti d'eau ; j'en injectai dans la fosse, sans m'approcher de trop près de son ouverture. Environ deux bouteilles ordinaires de vinaigre ayant été employées à ce travail, je fis descendre de nouveau dans la fosse une chandelle allumée, & j'ai eu la satisfaction de la voir continuer

Preuve démonstrative que le vinaigre détruit le méphitisme mortel des fosses d'aisance.

de brûler. Parvenue à la ſurface de la matiere, la lumiere me parut moins brillante ; ce qui me détermina à faire placer quatre réchauds allumés ſur leſquels je fis mettre du vinaigre en évaporation, le tout ſur des planches quarrées, que l'on deſcendit, par le moyen des cordages, ſur la ſurface de la matiere, & que l'on éloigna de l'ouverture avec des perches le plus que l'on put. J'injectai encore du vinaigre dans la foſſe, toujours mêlé d'eau ; dès-lors la flamme de la chandelle devint plus brillante, & abſolument ſemblable à celle qui brûle dans l'air athmoſphérique. La puanteur étant abſolument diſſipée, cinq hommes commencerent & finirent en ſix jours cette vuidange, ſans avoir été un inſtant incommodé, pas même lorſqu'ils ſe ſont établis dans cette foſſe pour achever de la vuider. A dire vrai, j'ai fait entretenir les réchauds toujours allumés, chargés de vinaigre en évaporation, & je faiſois jeter de cette liqueur de temps à autre dans la foſſe. Ma contenance aſſurée, inſpirée par les ſuccès réitérés & conſtans que j'ai eu par votre méthode, a engagé les ouvriers à travailler ſans interruption, excepté les temps de repas & celui du ſommeil ; au lieu que dans les vuidanges ordinaires, il faut un nombre d'hommes, qu'on releve alternativement, après quelques moments de travail, ſans quoi ils ne pourroient pas y réſiſter. Ici cinq hommes ont ſuffi & ont travaillé ſans interruption, & ſans éprouver la moindre incommodité ; ce qu'ils n'auroient pu faire ſans votre découverte. Eh! comment l'auroient-ils pu, puiſque l'extinction de la chandelle annonçoit que le gaz de cette foſſe étoit incapable de ſervir à la reſpiration ? conſéquemment qu'il auroit fait mourir tous ceux qui l'auroient reſpiré. Les perſonnes du voiſinage de cette maiſon ont été témoins de mon opération & de ſon ſuccès. Quant à moi, je m'eſtime fort heureux d'avoir en cette occaſion pu concourir avec vous, Monſieur, à la conſervation de la vie de ces cinq hommes, qui certainement auroient péri dans cette foſſe, ainſi que les Maçons qui l'ont réparée, ſans votre merveilleuſe découverte. La reconnoiſſance

Foſſe d'aiſance, réparée ſans inconvénient au moyen du vinaigre.

& l'humanité ont dicté cet écrit, & m'ont déterminé à vous l'adresser par la poste, comme la voie la plus prompte & la plus sûre de vous le faire parvenir. Recevez, Monsieur, l'assurance de mon estime, &c.

Signé, CHARNY, *Architecte*.

SEIZIEME DÉCLARATION.

A M. JANIN, *Médecin-Oculiste du feu Duc de Modene, du College Royal de Chirurgie de Lyon.*

D'Aix le 30 Novembre 1782.

J'ai lu, Monsieur, avec impartialité votre *Anti-méphitique*, & les écrits dans lesquels on conteste vos succès. Pour fixer mon opinion, j'ai eu recours à l'expérience, elle seule doit décider de quel côté est la vérité. Vous avez annoncé différens moyens pour désinfecter le lait de chaux, le vinaigre, l'eau-de-vie de lavande, & autres liqueurs spiritueuses; enfin, la litiere de cheval. J'ai éprouvé successivement ous ces agents : voici, Monsieur, quel a été le résultat de mes épreuves. Je vous observerai que les chaleurs en Provence ont été excessives cette année; & que les matieres végétales & animales en putréfaction répandoient au loin leurs vapeurs infectes & très-pernicieuses.

Feuilles de choux en putréfaction, neutralisées par le vinaigre.

Premier fait. Du 14 Juillet 1782. Un domestique ayant laissé par négligence un tas d'ordures dans un coin de la cuisine, dans lequel étoient ntr'autres des feuilles de choux, la puanteur avoit infecté les appartements voisins & les avoient rendus inhabitables. Je fis arroser avec du vinaigre de chambre en chambre; enfin, je parvins à la cuisine où je trouvai le foyer d'infection, qu'on arrosa aussi avec cet acide : l'odeur fétide fut complétement détruite.

Second fait. Le 19 du même mois je dînai chez un de mes amis; on nous servit au dessert du fromage si odorant, si méphitique, que tous les convives en

étoient fort incommodés. On avoit donné ordre d'enlever ce fromage, lorſque je demandai du vinaigre; j'en fis arroſer la ſalle à manger, & en verſai moi-même ſur le fromage, qui reſta ſur la table juſqu'à la fin du repas, parce que ſa puanteur avoit été abſolument détruite par l'action du vinaigre.

Puanteur du fromage, détruite par le vinaigre.

Troiſieme fait. Après avoir fait laver l'intérieur & l'extérieur de ma chaiſe percée, ainſi que le vaſe, avec de l'eau vinaigrée, pour en ôter l'infection dont le bois ſur-tout étoit pénétré, je verſai dans le vaſe une bouteille d'eau, une cuillerée de vinaigre, & environ deux cuillerées d'eau-de-vie de lavande; les matieres y ont été aſſemblées juſqu'à ce que le vaſe a été preſque plein : elles ont été gardées à découvert juſqu'au vingt-unieme jour ſans fétidité.

Chaiſe percée neutraliſée.

Quatrieme fait. Ces matieres ont été verſées dans une cour où j'avois fait placer un tas de fumier de cheval; le tout a été ſans mauvaiſe odeur pendant deux mois : à cette époque, j'ai fait enlever le tout pour ſervir d'engrais à un jardin voiſin de chez moi. Je vous rendrai compte, Monſieur, de l'effet qu'il aura produit l'année prochaine.

Cinquieme fait. Nombre d'obſervateurs ont remarqué que le gaz qui ſe dégage des eaux ſtagnantes dans leſquelles ſe putréfient des plantes ou des matieres animales, ce gaz eſt non ſeulement inflammable, mais très-puant. Ils ont remarqué auſſi que lorſque ce gaz inflammable eſt détruit, la puanteur ceſſe. Etant à la campagne le 22 Août, je m'apperçus, en me promenant ſous le vent du ſud, d'une infection, qui augmentoit à meſure que j'avançois; je ne tardai pas d'en connoître la cauſe. Un vaſte réſervoir, deſtiné à recevoir & à contenir les eaux pluviales du grand chemin & d'une baſſe-cour voiſine, étoit le foyer d'où s'exhaloit cette inſigne puanteur. Je me fis apporter une chandelle allumée & une bouteille de vinaigre. Ayant allumé un morceau de papier, je le jetai ſur la ſurface verdâtre de cette eau, qui n'occupoit que le fond du réſervoir; dans l'inſtant le gaz inflammable prit feu; une flamme bleuâtre & ondoyante s'étendit

Belle expérience ſur le gaz inflammable, provenant des matieres putrides.

Eau ſtagnante putride neutraliſée par vi[illegible]

ſur toute la ſurface de l'eau. J'y verſai la bouteille de vinaigre en forme d'aſperſion ; ſur le champ le gaz enflammé fut éteint, & la puanteur complétement détruite : elle ne s'eſt plus renouvellée juſqu'au moment où j'écris cette lettre. Voilà un fait qui prouve deux vérités ; la premiere, que le vinaigre éteint ſubitement le gaz inflammable lorſqu'il eſt en feu ; la ſeconde, que cet acide détruit promptement & pour pluſieurs mois l'infection qui s'exhale des eaux ſtagnantes, dont les effets ſont ſi funeſtes aux hommes & aux animaux, en cauſant des épidémies & l'épizootie.

Puiſard déſinfecté par le vinaigre.

Sixieme fait. Le 28 du même mois, un puiſard exhaloit la plus inſigne infection ; j'y fis verſer une demi-bouteille de vinaigre, dans l'inſtant la puanteur fut détruite. J'étois curieux de reconnoître s'il y exiſtoit encore de gaz inflammable ; car je ſuis convaincu qu'il eſt la cauſe immédiate de la puanteur qui s'exhale de ces ſortes de cloaques. En conſéquence, je jetai par l'ouverture de ce puiſard un grand morceau de papier allumé, qui fut éteint dès qu'il fut parvenu à la ſurface de l'eau. Seconde preuve que le vinaigre neutraliſe complétement le gaz inflammable. La puanteur de ce puiſard ne s'étoit pas encore renouvellée le 30 Octobre ; cependant il reçoit continuellement les eaux de la cuiſine d'une grande maiſon, dont le propriétaire me ſait bon gré de l'avoir déſinfecté par un moyen bien ſimple & bien efficace.

Cabinet d'aiſance & ſa foſſe neutraliſées.

Septieme fait. J'ai verſé du vinaigre dans un grand nombre de conduites de latrines, & j'en ai jeté ſur le ſol des cabinets ; ils ont été complétement déſinfectés. Mais avant d'employer le vinaigre dans ceux qui étoient les plus puants, j'ai eu l'attention d'en faire laver le ſol, les murailles, le ſiege & la lunette avec un lait de chaux qui en a dégagé beaucoup d'alkali volatil, & j'ai remarqué que par ce procédé le vinaigre le neutraliſe plus promptement, & que l'odeur mauvaiſe ne ſe renouvelle pas auſſi promptement. Je crois, Monſieur, que ces deux moyens que vous avez indiqués étant ainſi réunis, parviendront à détruire plus complétement le méphitiſme.

Huitieme fait. Le 30 Août je fus appellé chez une Dame malade ; elle avoit fait vernir son sallon de compagnie, situé à côté de sa chambre à coucher : l'odeur étoit si forte, si chargée du phlogistique qui se dégage en pareil cas de la céruse, qu'on respiroit avec difficulté dans cet appartement qu'on tenoit fermé. Cette vapeur avoit occasioné à cette Dame une fievre nerveuse convulsive. Je lui ordonnai les acides en boisson, tels que la limonnade, des lavements d'eau tiede légérement vinaigrée ; enfin, je fis arroser les appartements avec du vinaigre, & en fis mettre en évaporation : l'odeur du vernis disparut, & la malade fut promptement guérie.

Le vinaigre remédie à l'odeur pernicieuse des peintures au vernis.

Neuvieme fait. J'ai éprouvé à deux différentes fois les bons effets du vinaigre en évaporation, contre l'odeur très-méphitique des peintures à l'huile ; ce qui me donne lieu de croire qu'en employant ce moyen, on pourra parvenir à prévenir la colique de Poitou, dont tant de peintres sont les tristes victimes, au point de leur causer la mort.

Le vinaigre est un moyen de neutraliser l'odeur méphitique des peintures à l'huile.

Dixieme fait. J'ai conseillé à un nombre de personnes malades de faire verser dans leurs chaises percées de l'eau de lavande, très-peu de vinaigre & une bouteille d'eau, ce qui les a garanties de l'infection qui s'en exhale lorsqu'on n'a pas recours à ces moyens ainsi combinés.

Onzieme fait. Un évier de la cuisine d'un de mes malades répandoit la plus forte puanteur ; je le fis laver avec de l'eau fortement vinaigrée : depuis deux mois & demi, l'odeur n'a pas reparu.

Puanteur d'un évier, détruite par l'eau vinaigrée.

Douzieme fait. Une Dame malade d'un cancer ulcéré à la mamelle gauche souffroit les plus vives douleurs ; les nuits étoient très-orageuses, sur-tout lorsque l'air de sa chambre n'étoit pas renouvellé, & que l'infection étoit ainsi concentrée. Je soupçonnai avec raison que les miasmes putrides qui s'exhaloient sans cesse de cet ulcere, coopéroit à porter le désordre dans le physique de cette Dame. Après les épreuves heureuses que j'avois faites de votre antiméphitique, je n'hésitai pas de l'employer dans cette circonstance ; la chambre

Infection produite par un cancer, corrigée par le vinaigre.

fut arrosée tous les jours avec du vinaigre. Dès cet instant l'air de cette chambre cessa d'être puant, le calme succéda aux douleurs, les nuits furent plus tranquilles. Ce fait, pris sur une multitude d'autres, démontre l'influence pernicieuse qu'ont les mauvaises odeurs sur l'économie animale, conséquemment sur la santé & sur la vie, & combien il est avantageux d'avoir trouvé le moyen de s'en garantir.

Scorbut, guéri par la seule administration du vinaigre.

Treizieme fait. La nommée *Françoise Guitton* me consulta au commencement de Septembre dernier; elle étoit scorbutique; ses gencives étoient rongées par une ulcération affreuse; la plupart de ses dents étoient chancelantes; sa bouche exhaloit la plus grande puanteur; son corps étoit parsemé de taches livides. Sa pauvreté, la répugnance qu'elle avoit d'entrer à l'Hôtel-Dieu, me déterminerent à la mettre à l'usage des acides. Je lui ordonnai de boire abondamment de l'eau vinaigrée, d'en prendre des lavements soir & matin, de laver sa bouche plusieurs fois le jour avec du vinaigre, ainsi que les taches livides : ce seul traitement l'a guérie dans l'espace de trente-six jours.

Dyssentériques guéries avec le vinaigre.

Quatorzieme fait. Par le même traitement j'ai guéri en peu de jours quatre dyssentériques, & j'ai empêché les progrès que faisoit cette maladie, en faisant verser du vinaigre dans les commodités & dans les vases de nuit.

Excréments des chats, neutralisés par le vinaigre.

Quinzieme fait. De toutes les odeurs provenant des excréments, la plus infecte est sans contredit celle des chats. J'ai détruit nombre de fois cette puanteur dans un instant, en y versant dessus du vinaigre. Une chose remarquable, c'est que le vinaigre entre dans la plus forte effervescence; il bout comme s'il étoit sur le feu; preuve que cette matiere est très-alkaline.

Vapeurs infectes d'une vuidange, neutralisées par le vinaigre.

Seizieme fait. Le 30 Septembre, à peine je fus couché & endormi, qu'une puanteur horrible m'éveilla. Une vuidange, faite dans une maison voisine, en étoit la cause. Je me levai promptement; j'arrosai ma chambre avec une bouteille de vinaigre, & je fus délivré sur le champ du cruel supplice où cette infection m'avoit mis : elle ne parvint plus dans ma chambre.

Je dois, Monſieur, à votre découverte une nuit tranquille, dont ma ſanté bien chancelante avoit grand beſoin. Vous avez été mon bienfaicteur, vous êtes celui du genre humain. Je dois par reconnoiſſance vous adreſſer le réſultat de mes expériences ; ce ſont des faits qui anéantiſſent les aſſertions haſardées qu'il a plû à vos ennemis d'annoncer, pour décrier une découverte précieuſe. Laiſſez, Monſieur, ſiffler les ſerpens de l'envie, & ne perdez pas de vue l'humanité, à qui vous êtes ſi utile. Je ſuis, avec la plus haute eſtime & la plus grande conſidération, &c.

Signé, DARLUC, *Profeſſeur en Médecine de l'Univerſité d'Aix, en Provence.*

DIX-SEPTIEME DÉCLARATION.

A M. JANIN DE COMBE-BLANCHE.

Lyon, 1 *Mai* 1784.

J'ai reçu, Monſieur, vos deux lettres imprimées ſur l'antiméphitique, que vous avez eu la bonté de m'envoyer : la ſolidité des raiſonnements & des preuves qu'elles contiennent m'a encore moins frappé que l'expérience que j'ai faite il y a quelques jours du pouvoir de votre antiméphitique. J'avois donné ordre de vuider la foſſe d'aiſance de mon château d'Anthon ; j'étois ſous le vent, à plus de cinq cents pas, au moment où l'on enleva la pierre (qui ſervoit de clef à l'ouverture de cette foſſe), & j'en fus averti par une odeur inſoutenable. En cherchant à regagner le nord pour l'éviter, je m'apperçus que les ouvriers avoient déſerté les bords de la foſſe. Je fus moi-même prendre une demi-bouteille de vinaigre que j'y jetai : dans l'inſtant l'odeur ceſſa ; mes ouvriers revinrent, & je reſtai plus d'un demi-quart d'heure à deux pas de là, ſans m'appercevoir de la moindre odeur déſagréable, quoique dans ce moment on remuât fortement les matieres pour enlever les ceintres en bois de la voûte, qui embronchoit l'orifice de la foſſe. Voilà, Monſieur, un fait

Vuidange faite avec ſuccès par le moyen du vinaigre.

& une vérité contre laquelle viendront toujours échouer les ſatyres dont la jalouſie vous a environné. Recevez donc, Monſieur, les remerciements que je vous dois comme citoyen, & comme quelqu'un pour qui vous avez eu une attention particuliere. J'ai l'honneur d'être avec une conſidération diſtinguée, &c.

Signé, DE COMBES, *Baron d'Anthon.*

Moffete d'un pavé, neutraliſée par le vinaigre, & deux hommes guéris par cet acide. Méphitiſme détruit par le vinaigre.

Dix-huitieme déclaration. Liſez le rapport fait à *M. le Noir*, Lieutenant-général de Police, le 12 Mars 1782, par un Inſpecteur de Police, imprimé dans ma ſeconde lettre à *M. Cadet*, p. 24.

Dix-neuvieme déclaration : elle eſt inſérée dans ladite lettre, p. 25.

Vingtieme déclaration, contenue dans la même lettre, p. 26.

VINGT-UNIEME DÉCLARATION.

Exhumation d'un grand nombre de cadavres, faite avec ſuccès par le moyen des acides.

Nous ſouſſignées Religieuſes du monaſtere de Saint-Benoît, déclarons & atteſtons que notre caveau ſépulcral étant devenu impraticable par le grand nombre de cercueils qu'il contenoit, nous avons été obligées de les faire enlever, & d'exhumer tous les corps le 21 Janvier 1784, afin d'éviter des événements fâcheux & prévenir les effets du méphitiſme qui, en Août 1782, s'étoit manifeſté au point d'éteindre tous les cierges allumés & un gros flambeau, quoiqu'ils fuſſent placés à l'extérieur de l'ouverture de ce caveau. Ayant éprouvé à cette époque & dans pluſieurs autres circonſtances, notamment toutes les fois qu'on a rouvert ce caveau, les ſuccès non interrompus du vinaigre pour remédier promptement aux funeſtes effets de l'infection, nous l'avons employé avec d'autant plus de confiance, que ſans ſon ſecours il y auroit eu tout à craindre pour la vie des perſonnes que nous avions chargées de ce rude & pénible travail : en conſéquence, nous avons fait verſer du vinaigre & de l'eau-de-vie de lavande ſur les corps, ſur les cercueils & ſur le ſol, avec un tel ſuccès, que le travail, qui a été con-

tinué pendant deux jours, n'a produit aucune puanteur, ni dans le caveau, ni dans l'église, ni dans le monastere, & sans qu'aucun des ouvriers ait eu la moindre incommodité : les lumieres y ont constamment bien brûlé ; c'est d'autant plus étonnant, qu'il a fallu exhumer un très-grand nombre de corps qui étoient en pleine putréfaction ; qu'il a fallu creuser profondément une terre, pénétrée de leur dissolution, pour les y enterrer ; qu'il a fallu briser & enlever une quantité considérable de cercueils, dont le bois portoit l'empreinte des tristes dépouilles de la mort. Cette continuité de preuves sûres de la méthode de *M. Janin*, nous a déterminé à faire vuider une fosse d'aisance, qui depuis environ cinquante années ne l'avoit pas été. Le vinaigre a eu encore ici un tel succès, que nous avons été délivrées de l'affreux supplice que cause la puanteur des vuidanges faites par les méthodes ordinaires. Pendant le travail, qui a duré huit jours, les vuidangeurs ont joui d'une bonne santé, malgré les fatigues que leur occasiona l'extraction des matieres, à cause de la dureté qu'elles avoient acquises ; elles étoient telles qu'il a fallu les rompre à coups de pioches & autres instruments de fer, ce qui rendoit cette vuidange beaucoup plus dangereuse que toute autre, de l'aveu des Physiciens & des Chymistes : enfin, cette fosse ayant besoin de réparations urgentes, le vinaigre a mis les Maçons à l'abri de tout accident, & dans le cas de travailler sans interruption & sans infection. Tel est la vérité des faits dont nous avons été témoins ; l'humanité est intéressée à ce qu'ils soient connus, ce qui nous a déterminé à remettre cette déclaration à M. *Janin* pour la rendre publique ; en foi de ce, *à Lyon, le 6 Mai* 1784.

Vuidange & réparations d'une fosse neutralisée par le vinaigre.

Signées, Sœur *A. TROLIER, de Messimieux*, Sous-Prieure de Saint-Benoît ; Sœur *ST.-GERMAIN*, Doyenne ; Sœur *SAINT-ANTOINE DUFRESNE*, Discrete ; Sœur *SAINTE-HELENE GIRARDON*, Discrete ; Sœur *SAINTE-FÉLICITÉ TRUILLIER*, Discrete.

Preuves du danger des exhumations faites sans le secours des acides.

Dangers des inhumations & exhumations faites sans les acides.

Il n'y a nul doute que sans le secours des acides les personnes qui ont fait l'exhumation de cette quantité de corps en pleine putréfaction, auroient perdu la vie. Afin de le prouver sans replique, on met sous les yeux du lecteur ce que M. *Cadet* a publié dans son *Journal de Paris*, 6 *Octobre* 1781.

Il y rend compte du rapport de la Société de Médecine au sujet des exhumations; il y rappelle que *les Commissaires chargés de ce travail sont MM. Poissonnier, Geoffroi, Lorry, Macquer, Desperrieres, Dehorne, Michel, & Vicq d'Azir, noms qu'il est bon de rappeller, parce qu'ils sont autorité, & qu'il faut*, dit M. Cadet, *des autorités, pour opposer aux gens qui, soit par ignorance, soit par mauvaise foi, prétendent que les morts ne nuisent pas aux vivants. On ne lira pas*, dit-il, *sans frémir de crainte & d'horreur, les funestes effets des inhumations : on y verra un Fossoyeur expirer sur le cadavre dont il se proposoit de voler la dépouille : une église infectée par l'exhalaison d'un corps enterré depuis douze ans : la vapeur méphitique occasionée par le déplacement de quelques cadavres dans un des souterrains de l'église de Saint-Eustache, affecter des enfants de cette paroisse qui assistoient au catéchisme : une épidémie à Lectoure en* 1744 *par la fouille d'un cimetiere : une épidémie désastreuse à Riom en Auvergne, due à la même cause : un Fossoyeur de Montmorency frappé mortellement en donnant un coup de beche sur un cadavre enterré un an avant : le Curé, le Vicaire, & seize personnes périr à Saulieu en Bourgogne : de cent vingt communians, cent quatorze très-dangereusement malades, ainsi que soixante & dix personnes, pour avoir assisté à l'inhumation d'une femme dont le corps fut déposé dans l'église de Saint-Saturnin, près d'un cadavre enterré six semaines auparavant ; accidens affreux*, ajoute M. Cadet, *qui peut dévaster toute*

une ville en propageant l'épidémie, comme cela est arrivé à Saulieu.

A cette énumération de malheurs causés par le seul effet des vapeurs putrides provenant des cadavres; M. *Cadet* auroit pu y ajouter les catastrophes arrivées à Montpellier, à Marseille & à Paris; il auroit pu y ajouter que les exhalaisons animales ont été funestes de tous les temps; car, au rapport de *St. Augustin*, le royaume de Massinisa perdit 800 mille hommes, & 200 mille, près de Carthage, par la puanteur qui s'exhaloit d'une quantité de sauterelles en putréfaction. Le Docteur *Ludolf* assure que l'Ethiopie est quelquefois désolée par une si grande quantité de ces insectes, que lorsqu'elles périssent, l'air en est si infecté, que la peste ne tarde pas à moissonner la plus grande partie des habitants de cette contrée. Athenes éprouva la malignité de telles influences, au témoignage de *Thucidide. Denis d'Halicarnasse* attribue à cette cause la peste des hommes & des animaux. *Tite-Live* nous apprend que l'armée du grand *Pompée* en fut la victime : la puanteur des chevaux qu'on négligea d'enterrer, causa une grande mortalité. Il nous apprend que pendant les ravages de Rome par les Gaulois, les cadavres entassés dans les rues & dans les places furent autant de germes de mort, qui augmenterent le deuil & la désolation. Ces faits ont été confirmés par *Plutarque*, *Tacite & Pline.* L'Agenois perdit la majeure partie de ses habitants par la puanteur qui s'éleva d'un puits où l'on avoit précipité des corps morts. *Paré* nous apprend aussi que la Toscane fut dévastée par la seule corruption d'une baleine. Le célebre *Quesnay* rapporte que M. *Filon*, Chirurgien de la Marine, a été témoin que l'infection provenant de bœufs sauvages morts causa la peste à un équipage. L'infection est donc bien pernicieuse, puisqu'elle cause de si grands malheurs & de telles mortalités; elle l'est au point qu'elle peut dévaster non seulement toute une ville, mais encore toute la terre : témoin la plus cruelle peste dont a fait mention l'histoire; elle fut causée par l'horrible puanteur qui sortit des entrailles

de la terre en 1346. Ce terrible événement eut lieu dans le royaume de Cathay : selon *Mézeray ;* la contagion étendit ses ravages en Asie, en Grece, en Afrique & en Europe.

Les miasmes putrides sont si subtils, qu'ils pénetrent même les murailles les plus épaisses ; dans le nombre des faits qui le prouvent, l'événement arrivé à Paris dans les caves de trois maisons de la rue de la Lingerie, adossées au cimetiere des Innocents, en est un exemple frappant : *témoin* encore *la muraille qu'on y éleva en contre-mur, qui ne peut intercepter la moffete*, au rapport de *MM. Cadet* & *Gardanne*. Cette moffete n'a put être détruite par des fourneaux chargés de feu, par une couche très-épaisse de chaux en poudre, étendue sur le sol. Tous ces moyens étant impuissant, on fut obligé de murer les portes de ces fatales caves : c'est alors que *M. Cadet* se déclara vaincu par le méphitisme, c'est alors qu'il affirma que *le mal étoit sans remede*. On ne doit donc pas être étonné si les voisins de ces caves en furent très-incommodés ; on ne doit pas être étonné si deux tonneliers & un jeune homme manquerent d'y périr; on ne doit pas être étonné si une femme contracta une fievre nerveuse assez grave. Enfin, on ne doit pas être étonné si cette moffete éteignit les lumieres. Tous ces faits ont été attestés par la Société de Médecine : elle affirme qu'*il y a au milieu de nos temples des foyers d'où s'élevent perpétuellement des vapeurs méphitiques très-dangereuses, ce sont les lieux destinés aux sépultures*. T. I, p. 10. Les exhalaisons animales sont donc bien funestes ! cela est démontré par la multitude des tristes événements que nous venons de rapporter. (1)

Journal de Paris, 14 Déc. 1780.

Que ne seroit-il donc par arrivé dans le caveau de l'Eglise de S. Benoît, à Lyon, puisque les lumieres y furent éteintes quoique placées hors de l'ouverture, en 1782 ? A quel danger n'auroient donc pas été exposés les ouvriers qui n'ont cessé de briser une multitude de cercueils imbibés d'une matiere gluante, d'un verd noirâtre, & sur-tout lorsqu'il a fallu en extraire des cadavres en pleine putréfaction ? Quel auroit donc

(1) Si on en doute encore, qu'on lise les ouvrages de MM. *Lancisi*, *Pringle*, *Boerhaave*, *Vanswieten*, *Ramazzini*, *Quesnay*, *Diemerboeck*, *Haguenot*, *Muratori*, *Tissot*, *Haller*, *Sauvages*, *Maret*, *Piatoli*, *Vicdazir* ; ceux de l'Académie & de la Société de Médec. &c.

été le sort de ces pauvres gens, qui, pendant deux jours n'ont cessé de transporter les débris des cercueils, d'exhumer des corps putrides, de fouiller, de creuser une terre qui receloit des principes de mort, & d'y amonceler les cadavres pour les y enterrer? Les acides seuls ont suffi pour enchaîner tant de causes mortelles; les acides ont purifié l'air de ce caveau, dont l'ouverture située au milieu du chœur, est entourée de murailles fort élevées, terminées par la voûte: qu'on juge de là si l'air pouvoit se renouveller facilement dans ce caveau.

Que ceux qui ont osé soutenir que les acides ne sont pas antiméphitiques, lisent les dépositions des Dames religieuses de S. Benoît, ils y verront les nombreuses expériences qu'on a faites en différents temps dans ce caveau, toujours avec succès; & si ce témoignage ne leur suffit pas, qu'ils lisent les déclarations contenues dans ce recueil; & s'il leur reste encore le moindre doute, qu'ils lisent les onze dépositions faites en faveur des acides, par l'Académie Royales des Sciences, la Société de Médecine, mes Commissaires, & M. Cadet (1); c'est par cette foule de témoignages que j'anéantis les cris impuissants de l'envie & de l'intérêt: car que peut-on opposer à des faits & à des faits bien constatés? En voici un qui mérite d'être connu, ils sera utile à la pauvre humanité.

(1) Voyez ma lettre de l'Homme noyé dans une fosse, p. 14 & 15.

OBSERVATION.

Sur les bons effets du vinaigre contre les taches gangréneuses, mortelles.

Propriété admirable du vinaigre contre la gangrene.

Une Dame accablée depuis six mois par le plus violent chagrin, tomba malade le 19 Septembre 1782, une fievre violente compliquée de grandes douleurs de tête, d'insomnie & de redoublements furent les premiers symptomes du danger qui la menaçoit; ses yeux étoient ardents, les urines d'un rouge brun. Les moyens que l'art indique en pareil cas furent administrés sans aucun succès.

Le huitieme jour la malade éprouva une violente douleur dans la partie gauche & latérale du bas-ventre,

bientôt il s'y manifesta une éthimose de l'étendue d'une main ouverte ; cette tache noire devint de plus en plus livide, son progrès d'extension augmentoit sensiblement de jour en jour, malgré l'usage continue de l'eau-de-vie camphrée appliquée tiede sur cette partie avec des compresses. Le dixieme jour, le quinquina fut mis en usage ; en boisson, en topique & en lavement. Trois fois le jour on fit avaler à la malade un grain de camphre préparé avec le sucre. Malgré ces anti-septiques ; les progrès de la tache gangréneuse furent rapides, elle augmenta si considérablement que son diametre s'étendoit depuis les vertebres jusqu'à la ligne blanche, c'est-à-dire, que le plus grand chapeau ouvert auroit couvert à peine la partie livide. Le délire, le pouls concentré, les yeux ternes & larmoyants, tels que ceux des agonisants ; les paupieres presque toujours fermées ; la sueur froide des extrêmités, la fétidité extrême des déjections ; enfin, la perte totale de l'action musculaire, annonçoient la fin prochaine de la malade. Deux livres & demie de quina & les autres moyens accessoires n'ayant produit aucun bon effet ; on changea l'ordre du traitement : dans les cas désespérés il faut changer de méthode.

Du vinaigre blanc très-fort fut mis en usage ; il servit à baigner des compresses pliées en huit doubles ; avec lesquelles on couvrit la partie sphacelée, qu'on avoit eu soin de laver auparavant avec le même vinaigre tiede. Ces pensements furent renouvellés de deux en deux heures ; on acidula toutes les boissons avec cet acide ; ainsi que les lavements qu'on administra trois fois le jour ; ce seul & unique remede servit de cordial & d'antiseptique. Les forces se rétablirent, le délire fut moins continu, le pouls reprit vigueur, la partie sphacelée fut moins noire, moins tuméfiée, plus sensible ; la fétidité très-supportable : & ce changement heureux s'opéra dans vingt-quatre heures. Quel motif puissant pour continuer un remede aussi simple & aussi efficace ! dix-huit pintes de vinaigre ont suffi dans l'espace de vingt-cinq jours ; pour produire la guérison radicale. La tache livide

a diſparu entiérement ſans ulcération ni la moindre excoriation de la peau. Dans le dernier temps, le vinaigre pur cauſoit des cuiſons trop vives ſur cette partie, alors on eut ſoin d'en modérer l'action, en le coupant de moitié d'eau.

Peu de jours après que la réſolution de la tuméfaction gangréneuſe commença à ſe faire, on s'apperçut que les crachats de la malade étoient noirs comme de l'encre, ainſi que les excréments & les urines, mais ſans autre odeur que la naturelle; cette expectoration noirâtre prouve que le vinaigre a agi ici comme répercuſſif, tonique, antiſeptique & cordial. Les crachats & les déjections ont continué d'être teints en noir pendant plus d'un mois après la guériſon.

Mais, dira *M. Cadet*, qu'elle eſt donc cette Dame qu'on ne nomme pas, qui doit la vie au vinaigre? Cette Dame, Monſieur, eſt l'épouſe chérie d'un homme qu'on a fait paſſer par les étamines de la plus violente perſécution; d'un homme qui a eu le courage de vous prouver par vos propres écrits, que vous n'étiez pas fondé à décrier ſa découverte antiméphitique.

Vous étiez ſi peu fondé, que les cent quatorze expériences contenues dans ce recueil, dans mon antiméphitique & dans mes ſix lettres juſtificatives, ſont des preuves démonſtratives que, *c'eſt un grand préſent que Dieu nous a fait que les acides pour entretenir notre ſanté & notre vie. Ils préviennent la corruption, changent les alkalis en ſels neutres, & écartent les miaſmes dangereux.*

Tel eſt le témoignage authentique qu'en a rendu le célebre *Frédéric Hoffmann.* M. rat. II, p. 384.

Lu & approuvé; à Lyon le 4 Juin 1784.
BRUYS DE VAUDRAN.

Permis d'imprimer; à Lyon le 11 Juin 1784.
BASSET, Lieutenant-Général de Police.

A LYON DE L'IMPRIMERIE DE LA VILLE.